

Date de dépôt : 14 mars 2018

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de boucllement de la loi 8050 ouvrant un crédit quinquennal (1999-2003) d'investissement de 6 400 000 F pour les travaux d'aménagement de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal

Rapport de M^{me} Lydia Schneider Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux a traité le PL 12157 sous la présidence de M. Guy Mettan lors de la séance du 20 février 2018.

Les travaux ont été suivis par M. Alan Rosset, responsable budget investissements, département des finances, et par M. Nicolas Huber, secrétaire scientifique du secrétariat général du GC.

Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) était représenté par M. Jean-Baptiste Ferey, secrétaire général adjoint.

Le procès-verbal a été rédigé par M. Sébastien Pasche, que nous remercions.

Audition du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) : M. Joseph, géomètre cantonal, et M. Ferey, secrétaire général adjoint

Une présentation (voir annexe) expose les projets réalisés dans le cadre de cette loi d'investissement de 6,4 MCHF en faveur de la mobilité douce.

M. Joseph indique qu'ils présentent le boucllement d'un vieux projet de loi qui date de 1999. Les premiers travaux avaient pris du retard ; ils se sont réalisés en 2001. Il y a eu ensuite 10 ans de procédures, notamment

d'acquisitions et d'emprises sur les vignobles pour la construction de pistes cyclables. Il va passer en revue les tronçons dans l'ordre du numéro des routes cantonales. Tous ces projets ont été réalisés dans le cadre de la loi 8050, et leur coût total est de 6,8 millions. Le premier tronçon se trouve sur la route de Veyrier et a été réalisé en 2001 : 1500 m de bandes cyclables et 600 m de pistes cyclables. Ensuite le tronçon sur la route du Mandement : 1700 m de pistes cyclables réalisés en 2004 ; puis le tronçon sur la route de Soral avec 3 km de pistes cyclables et 350 m de bandes cyclables réalisés en 2011.

M. Joseph évoque ensuite les 3600 m de bandes cyclables et les 300 m de pistes cyclables réalisés en 2005 sur la route du Moulin-de-la-Ratte, le tronçon situé sur la route du Bois-de-Bay réalisé en 2005 avec 3600 m de bandes cyclables et 300 m de pistes cyclables, et enfin les 500 m de pistes cyclables réalisés sur la route de Vessy en 2002. Il y a pour ce PL un dépassement de 380'000 F, principalement dû au renchérissement. Enfin, la dernière bande ou piste cyclable de ce projet de loi a été réalisée en 2011.

Pour information complémentaire, de 2012 à 2017, 11 km de pistes cyclables et 12 km de bandes cyclables ont été construits, ainsi que la voie verte du CEVA. Les choses avancent pour la mobilité douce. M. Joseph ajoute qu'il y a pour ces prochaines années 64 projets planifiés à la DGGC, dont 32 qui contiennent des éléments pour la mobilité douce ; l'effort se poursuit avec un rythme croissant.

Discussion

Un député UDC observe que la dernière bande cyclable a été posée en 2011. Pourquoi ce bouclage arrive-t-il seulement en 2018 ? Par ailleurs, en cas de crédits supplémentaires, le département est censé venir faire une demande auprès de la Commission des travaux ; pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

M. Ferey souligne que les derniers travaux de plantation pour la piste cyclable sur la route de Soral ont été réalisés en 2014 et que le bouclage aurait dû être fait dans les deux ans qui suivent. Ce projet de loi a été déposé en 2017 et avait 6 mois de retard. En effet, il aurait pu être rédigé un peu plus tôt. Par ailleurs, concernant le dépassement, il observe que les coûts des travaux ont été respectés, que c'est le renchérissement qui a causé le dépassement et que, de ce fait, le département n'a pas jugé nécessaire de faire une demande auprès de la commission, étant donné que le budget des travaux avait été respecté dans l'esprit et le cadre de la loi initiale.

M. Joseph ajoute que, lors de l'élaboration de cette loi, l'activation du personnel n'était pas prise en compte et que c'est entre-temps que les régimes

ont changé. En l'occurrence, ici, cela a induit 150'000 F d'activation du personnel.

Un député Ve observe que beaucoup de choses ont été réalisées avec peu d'argent, même plus que ce qui était initialement prévu.

M. Ferey indique que les projets supplémentaires ont été évoqués pour montrer ce qui a été fait, mais qu'il était bien précisé dans l'exposé des motifs du projet de loi de l'époque que ces projets-là allaient être financés par le crédit de renouvellement de la DGGC.

Le député Ve demande combien ont coûté ces kilomètres supplémentaires.

Les coûts des 8 kilomètres supplémentaires de pistes et de bandes cyclables réalisés sur le réseau routier cantonal dans le cadre du crédit de renouvellement du génie civil sont les suivants :

- RC10 – route des Romelles :	0,9 km – F 620'000.- TTC
- RC 64 – route de Base :	1,8 km – F 2'800'000.- TTC
- RC 36 – route de Collex :	2,7 km – F 2'550'000.- TTC
- RC 68 – route de Laconnex :	2,6 km – F 2'200'000.- TTC
Total :	F 8'170'000.- TTC

Le député Ve estime que ce qui a été fait depuis lors est largement insuffisant par rapport notamment à l'IN 144 ; il ne s'est pas passé grand-chose ces dernières années en matière de pistes cyclables.

M. Joseph observe que la construction de pistes cyclables est souvent longue compte tenu des emprises nécessaires. Sur les 64 projets priorités pour les années à venir, la moitié comprend des éléments pour la mobilité douce. En dehors des projets spécifiquement prévus pour la mobilité douce, il y a toujours une partie de financement, dans les autres projets, pour la mobilité douce.

M. Ferey ajoute que, pour tous les projets où des aménagements routiers sont réalisés, des éléments spécifiques pour la mobilité douce sont créés. Il n'est pas possible de dire qu'il ne se passe rien en dehors des projets spécifiques à la mobilité douce.

Le député Ve trouve que 32 projets pour 2017 et 2018 c'est un programme très ambitieux.

M. Joseph répond que les projets se trouvent à différentes phases et que certains vont s'étendre jusqu'en 2025. Le tableau figurant dans la présentation n'est qu'un document de travail interne pour illustrer la présentation.

Le député Ve demande à combien de kilomètres l'on arrivera dans les projets prévus.

M. Joseph indique qu'ils donneront la somme des kilomètres prévus par rapport aux projets qu'ils vont réaliser.

Le président met ensuite aux voix le PL 12157.

Entrée en matière :

Pour : 15 (1 EAG ; 3 S ; 1 Ve ; 1 PDC ; 4 PLR ; 2 UDC ; 3 MCG)

Contre : -

Abstentions : -

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Art. 1 Boucllement : pas d'opposition, adopté

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat : pas d'opposition, adopté

Le président soumet au vote le PL 12157 :

Pour : 15 (1 EAG ; 3 S ; 1 Ve ; 1 PDC ; 4 PLR ; 2 UDC ; 3 MCG)

Contre : -

Abstentions : -

Le PL 12157 est adopté.

Projet de loi (12157-A)

de boucllement de la loi 8050 ouvrant un crédit quinquennal (1999-2003) d'investissement de 6 400 000 F pour les travaux d'aménagement de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi N° 8050 du 16 décembre 1999 ouvrant un crédit quinquennal (1999 - 2003) d'investissement de 6 400 000 F pour les travaux d'aménagement de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal, se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	6 400 000 F
– Dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	6 780 114 F
Dépassement	380 114 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Commission des travaux

le 20 février 2018

PL 12157

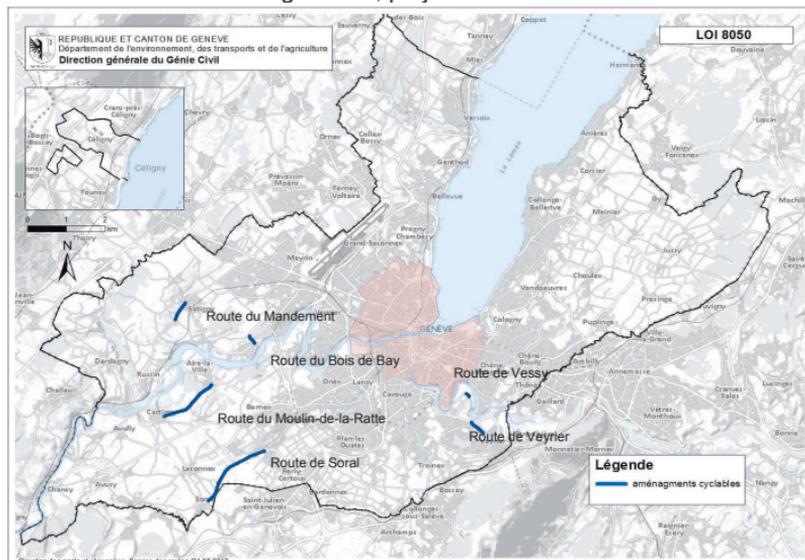
Loi de boucllement de la loi 8050 ouvrant un crédit quinquennal (1999 – 2003) d'investissement de 6 400 000 F pour les travaux d'aménagement de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal.



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale du génie civil

23.02.2018 - Page 1

Situation générale, projets réalisés loi 8050



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale du génie civil

23.02.2018 - Page 2

Projets réalisés:

Les projets réalisés dans le cadre de la loi 8050, de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal, ont eu un coût final de construction qui s'élève à 6 780 114 F pour une longueur totale de 12,4 km.



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
Direction générale du génie civil

23.02.2018 - Page 3

RC 26 – route de Veyrier, tronçon : route Antoine Martin – chemin des Bois,
construction de bandes et pistes cyclables



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale du génie civil

23.02.2018 - Page 4

RC 31 – route du Mandement, tronçon : village de Satigny – chemin de la Boverie,
construction de piste cyclable bidirectionnelle



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

www.geneve.ch

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale du génie civil

23.02.2018 - Page 5

RC 67 – route de Soral, tronçon : village de Lully à Soral,
construction de bandes et piste cyclable bidirectionnelle



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

www.geneve.ch

Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
Direction générale du génie civil

23.02.2018 - Page 6

RC 73 – route du Moulin-de-la-Ratte, tronçon : chemin de la Treulaz –
village de Cartigny, construction de bandes et pistes cyclables



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

HOFF THURNAGGER SA

Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
Direction générale du génie civil

23.02.2018 - Page 7

RC 75 – route du Bois-de-Bay, tronçon : route de Peney – camping du TCS,
construction de piste cyclable bidirectionnelle



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

HOFF THURNAGGER SA

Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
Direction générale du génie civil

23.02.2018 - Page 8

RC 80 – route de Vessy, tronçon : accès Vecchio – accès au tennis club,
construction de piste cyclable bidirectionnelle.



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
Direction générale du génie civil

23.02.2018 - Page 9

Coût de construction

Montants globaux:

Montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	6 400 000 F
Dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	6 780 114 F
Dépassement	380 114 F



Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement
Direction générale du génie civil

23.02.2018 - Page 10

Coût de construction

Montants détaillés

	Loi 8050 F	Montant dépensé F	Différences F
Travaux (hors TVA)	5 165 000	5 133 779	-31 221
Honoraires (sans TVA)	450 000	346 615	-103 385
TVA (7,5 %)	421 125		
TVA (7,6%)		164 137	8 668
TVA (8,0 %)		265 656	
Activation du personnel		154 735	154 735
Renchérissement (y.c. TVA)	303 515	715 192	411 677
Fond de décoration 1% (y.c. TVA)	60 360		-60 360
Total général	6 400 000	6 780 114	380 114



Coût de construction

Justification du dépassement:

Le dépassement de 380 114 F, soit 5,94%, s'explique notamment par un renchérissement plus important que prévu. La loi 8050 prévoyait un montant de renchérissement 303 515 F et le renchérissement réel a été de 715 192 F.



Merci de votre attention



En parallèle de cette loi, la direction générale du génie civil a pu réaliser divers tronçons prévus dans le programme à l'aide du budget d'investissement annuel. C'est ainsi qu'en complément plus de 8 kilomètres de pistes et de bandes cyclables sur le réseau routier cantonal ont également pu être réalisés :

- RC 10 – route des Romelles 0,9 km;
- RC 64 – route de Base 1,8 km;
- RC 36 – route de Collex 2,7 km;
- RC 68 – route de Laconnex 2,6 km.

